Auto-Cross & Kart-Cross de HIVES









CLUB: Ecurie Li Skiron Hives - Erneuville asbl

N° d'entreprise : 413 141 608

EPREUVE: AC/KC/RKX de HIVES (La Roche)

DATE: dimanche 6 AOUT 2023 Championnat FWB 2023

REGLEMENT PARTICULIER



Adresse des Vérifications administratives :

CIRCUIT DE HIVES

(6984 LA ROCHE)

COMITE D'ORGANISATION

ASBL: Ecurie Li Skiron Hives-Erneuville ASBL siège social: Erneuville,41 6972 Erneuville

N° d'entreprise : 416141608 - Président : MATHIAS Eric

- Président : MATHIAS Eric
 - Vice-Président : VOLVERT Patrick
 - Secrétaire : VOLVERT Pascal
 - Trésorier : CATILINA Luc
 Lic. ASAF : LX 738
 Lic. ASAF : LX 738
 Lic. ASAF : LX 90086

GESTION DE LA COURSE / Officiels

Directeur de course : DANLOY Bernard
 Directeur(s) de course adjoint(s) : BURHAIN Joël
 Secrétaire du meeting : VOLVERT Pascal
 Directeur de sécurité : RENSON J-P
 Relation concurrents : VOLVERT Patrick
 Relation concurrents adjoint : HANSSENS Ivan

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- Commissaires sportifs ASAF:

Président du collège :REISCH JohnLic. ASAF : B†184Membres :VIGNAUX ThierryLic. ASAF : Lg554JENET MichelLic. ASAF : B†112

- Commissaires techniques ASAF:

Président du collège :LEJEUNE GuyLic. ASAF : LX728Membre :JACOB J-LouisLic. ASAF : LX750Secrétaire :RESTIAUX FabienneLic. ASAF : LX731

- <u>Observateur ASAF</u>: JADOT Jérôme Lic. ASAF: LG418 - <u>Inspecteur - Sécurité ASAF</u>: LEJEUNE Guy Lic. ASAF: LX728

Médecin épreuve: Dr MINSIER J-L n° Inami 1/80553/61/004
 Paramédical épreuve: VOLVERT Romy n° Inami 4.41416.24.401
 Ambulance normalisée type 112: AMBUCE Rescue Team nv Nombre: 1
 Ambulanciers AMU Nombre: 2

Chapitre 1 : Généralités

Art 1 : Identification :

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF 2023, du règlement particulier « AC/KC partie 1-Auto-cross, partie 2-Kart-cross », du règlement particulier « Rallye Kart-cross (RKX) » et du présent règlement.

Epreuve comptant pour le

- Championnat d'AC/KC 2023 de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Championnat de la CSAP. Luxembourg AC/KC
- Championnat RKX 2023 de la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'épreuve est OPEN (ENPEA)

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux <u>licenciés étrangers</u> porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

<u>N.B.</u>: Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) <u>responsables du refus d'un candidat-participant</u> qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Permanences: Le jour du meeting: Secrétariat sur circuit

Avant et après le meeting : Secrétariat (Siège social Ecurie), Rue Erneuville 41 6972 TENNEVILLE tél 0032 470 902 973 <u>Timing :</u>

Samedi 5/8: Début des vérifications administratives et techniques (facultatif mais conseillé) de 16h30 à 19h

Dimanche 6/8:

7H15 Début et suite des vérifications administratives 7h30 Début et suite des vérifications techniques 8H15 Début des essais 10H00 Fin des vérifications administratives Fin des vérifications techniques 10H10 10H15 Fin des essais 10h30 Briefing obligatoire pilotes, commissaires 11H00 1ière manche AC/KC et qualification 1 RKX 2ème manche AC/KC et qualification 2 RKX 13H45

16H30 3ème manche et finales AC/KC et qualification 3 RKX 18h30 Super Finale KC div1 + Demi-Finales et/ou Finales RKX

19H00 Proclamation des résultats et podium

Particularités

Cette épreuve est organisée conformément au Règlement Particulier « Auto-cross, kart-cross » (partie 1 et partie 2, Chap. VII A des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2023) et du Règlement particulier « Rallye Kart-cross », dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2: Voitures admises

Discipline AUTO-CROSS

Division 1: Classe 1 : de 0 à 1300cc

Classe 2 : de 1301cc à 1800cc Classe 3 : de 1801cc à illimité

Junior : jusque 1400cc (de 14 ans à 18 ans inclus)

Division 3: de 0 à illimité de 0 à illimité

Discipline KART-CROSS

Division 1: Moteurs moto 4temps 650cc max (à partir de 16 ans)

Division 2: Moteurs moto max 500cc (à partir de 16 ans)

Division 3: Moteurs Citroën 2CV max 652cc ou moteur moto max 500cc bridé à 40cv

(à partir de 12 ans)

Discipline RALLYE KART-CROSS

Division Junior (de 12 à 16 ans inclus)

Sprint ER6 Les véhicules devront être équipés exclusivement du moteur KAWASAKI ER.6 F ou N (fiche technique SC003) de 649cc, référencé par la FIA

Junior Sprint CB500 Les véhicules devront être équipés exclusivement du moteur HONDA CB500. Junior Sprint Citroën 2cv véhicules équipés exclusivement du moteur CITROEN 2cv de 652cc max

<u>Division Super Sprint</u> (à partir de 16 ans)Les véhicules devront être équipés exclusivement d'un des moteurs suivants, issus d'une production "Moto" d'utilisation routière : YAMAHA R6 (fiche technique SC001) KAWASAKI ZX600 (fiche technique SC002) SUZUKI GSXR600 (fiche technique SC004) YAMAHA MT09 (fiche technique SC005) La cylindrée est limitée à : - 650cc pour les moteurs à 4 temps et à 4 cylindres ; - 850cc pour les moteurs à 3 cylindres.

<u>Division Open 600</u> (à partir de 16 ans) Tous les moteurs de moto 4 temps et de 650cc maximum pourront être utilisés. Au-delà de 650cc il sera possible d'utiliser des moteurs à 3 cylindres maximum et de 850cc maximum.

<u>Division Open 500</u> (à partir de 16 ans) Réservé aux moteurs Kawasaki ER6 N ou F de 649cc maxi, Honda CB500, Citroën 2cv de 652cc maximum et aux moteurs de 500cc max et à 4 temps.

<u>Division Senior</u>: à partir de 50 ans, <u>Licence « C » minimum</u>, règlement technique OPEN 600.

Article 3: Participation

1) Tout pilote devra s'inscrire au minimum 8 jours avant l'épreuve.

Les pilotes demandant un Titre de participation journalière « TP-C » (valable seulement pour ce seul meeting) renverront le formulaire de licence TP <u>correctement rempli</u> (acceptation médicale validée par le médecin et l'autorisation parentale légalisée par l'administration communale du lieu de résidence du parent ou tuteur pour les moins de 18 ans) en même temps que leur formulaire d'engagement.

<u>Pour Rappel : les demandeurs de 45 ans et plus</u> seront soumis systématiquement à un ECG à l'effort, qu'ils sollicitent l'obtention d'une licence annuelle ou d'un titre de participation « TP-C ».

Pour les détenteurs d'une licence annuelle ASAF ou VAS ou RACB, le document « copie des licences » sera joint.

IMPORTANT : Il ne sera plus possible de s'inscrire le jour de l'épreuve !

Le bulletin d'engagement, lisiblement complété, devra parvenir :

- Soit par voie postale, au plus tard le lundi 24/7 à
 Secrétariat Ecurie Li Skiron, Rue Erneuville 41 B-6972 TENNEVILLE.
- Soit par email à l'adresse ecurie.liskiron@outlook.com au plus tard le vendredi 28/7

Début des inscriptions le lundi 3 juillet 2023 ; clôture des inscriptions le ven 28 juillet.

N.B.: Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre total de participants à 90 pilotes.

Les priorités seront établies suivant l'ordre de réception des inscriptions.

Pour la discipline auto-cross, le nombre d'inscrits par classe est de 15 pilotes maximum.

Une réserve pourra être mise en place et communiquée s'il y a lieu par l'organisateur.

2) Les frais d'inscription s'élèvent à 85 €, assurance comprise.

Le paiement de l'inscription se fera par virement sur le compte de l'Ecurie :

BE37 7426 4718 3328 (bic CREGBEBB)

au plus tard 8 jours avant l'épreuve (au plus tard le 28/7)

communication: nom + prénom + discipline +div + classe.

Des chiffres en vue de former leur numéro pourront être acquis au prix d'1 €, la pièce.

Le pilote recevra un bracelet lors de vérifications administratives à porter obligatoirement pour contrôle éventuel sur la ligne de départ.

Seuls seront autorisés à prendre le départ de l'épreuve, les pilotes qui se seront acquittés du montant de l'engagement. Le montant de l'engagement pour véhicule non qualifié sera remboursé au pilote, moins 12,50 € pour frais d'administratifs.

- Licences :Licence annuelle

La licence minimale pour participer au meeting, est la licence «C» à 30 EUR. Elle peut s'obtenir préalablement auprès des clubs membres de l'ASAF. Elle est soumise à un agrément médical.

Elle est soumise aussi pour les 45 ans et plus à la réussite d'un test cardiologique à l'effort.

Pour les demandeurs mineurs d'âge une autorisation parentale dont la signature aura été légalisée par l'Administration Communale du lieu de domicile ainsi qu'une demande de CAP ASAF (10 €), devront être jointes à la demande.

N.B.: les licences annuelles du niveau requis et en cours de validité délivrées par la VAS autorisent également la participation à cette épreuve.

- Agrément médical

Il est à noter, également que les titulaires de licence RACB en cours de validité, seront exonérés des formalités d'agrément médical.

- Titre de participation (TP-C)

Un titre de participation du type « TP-C » valable pour ce seul meeting, pourra être demandé en même temps que l'inscription ; l'attestation médicale aura été complétée. Son prix est de 15 € (RSG art 2) à ajouter à l'engagement de 85 eur.

Pour les 45 ans et plus, l'examen cardiologique est obligatoire pour la demande d'un titre de participation.

Comme la licence annuelle du même niveau, le titre de participation « TPC » est soumis à un agrément médical, obligatoirement délivré par le médecin de famille du demandeur ou dépositaire de son dossier médical. C'est ce médecin qui décidera si des examens complémentaires sont utiles.

- Agrément médical

Il est à noter, également que les titulaires de licence RACB en cours de validité, seront exonérés des formalités d'agrément médical.

Les titulaires de licences UFOLEP doivent solliciter titre de participation « TP-C » (1 jour) et faire remplir l'attestation d'aptitude médicale par leur médecin de famille.

Chapitre 2 : Modalités de l'épreuve

Article 4 : Vérifications administratives et contrôle des documents

Les <u>Vérifications Administratives</u> des concurrents <u>et le Contrôle des Licences</u> auront lieu le jour de l'épreuve, le 6/8/2023, au secrétariat du circuit, situé à proximité de la ligne d'arrivée, selon ce timing : **de 7h15 à 10h00**, pour toutes les catégories.

Ces vérifications pourront éventuellement débuter le samedi 5/8 de 16h30 à 19h.

Article 5 : Parc concurrents et vérifications techniques

Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le 6/8/2023, à proximité de la ligne de départ selon le timing suivant : **de 7h30 à 10h10**, pour toutes les catégories. L'organisateur pourra s'il le souhaite mettre en place des vérifications techniques le samedi 5/8 de 16h30 à 19h. **Le pilote se présentera obligatoirement aux vérifications techniques en tenue autorisée de course, muni de son casque et effectuera directement après ses tours d'essais.**

A l'issue de la dernière manche, les pilotes rangeront leurs véhicules à l'endroit désigné par la direction de course. Ce lieu sera défini lors du briefing (parc fermé). Les véhicules resteront dans ce parc jusqu'à ½ heure après l'arrivée de chaque course et seront libérés si aucune réclamation n'est déposée par un pilote de la même division.

<u>Dans le parc pilotes</u>, une bâche déployée en dessous du véhicule de compétition est obligatoire par respect des normes environnementales (art 6.6.1), bible ASAF.

Chapitre 3 : Déroulement de l'épreuve

Article 6: Parcours

Situation: Circuit de HIVES, commune de LA ROCHE (B-6984)

Longueur: 700 M, 100% terre.

Largeur: de 8 à 15 M

Nombre de courses à effectuer : 3 manches de 6 à 8 tours pour chaque manche, le nombre de tours étant déterminé au briefing avec possibilité de modification avant chaque manche selon les circonstances.

En Kart-cross, ajout éventuel d'une Super finale au programme, course réservée aux kart-cross div 1, les mieux classés à l'issue des 3 manches (nombre à déterminer)

Toutes les courses de kart-cross DIV 1 et RKX seront agrémentées d'un « joker-lap ».

Article 7 : Prescriptions de l'épreuve

- 1) Les départs seront donnés à partir de 11h. Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche sera refusé ou, au minimum, placé en fond de grille (si celle-ci n'est pas complètement mise en place).
- 2) Procédure de départ : Chapitre VII A Art. 1.10 des Prescriptions Sportives de l'ASAF.
- Suite à une interruption de course, en cas de nouveau départ, la grille pourra être complétée au niveau des balises de la ligne d'arrivé à hauteur du feu placé à cet effet, et ce afin de ne pas perturber la mise en place de la grille pour le départ de la catégorie suivante.
- 3) En cas de casse sur le circuit, le pilote doit ranger son véhicule le plus loin possible du bord de la piste et le quitter sous les injonctions du Commissaire de piste pour se rendre en lieu sûr.
- 4) Après le franchissement de l'arrivée, le pilote devra ralentir, il lui est interdit de dépasser, il rentrera au parc pilote à une vitesse de 5Km/h, au maximum (voir Chapitre VII A Art. 1.6. des Prescriptions Sportives). 5) Toute aide extérieure pendant la course entraînera la mise hors manche immédiate.
- <u>En auto-cross</u>: une voiture immobilisée sur le toit ou un flanc provoquera directement une interruption de course. Cette voiture pourra repartir avec accord de la CT, lors des manches suivantes.

<u>En kart-cross</u> et rallye kart-cross : même règle mais en plus, un Kart-Cross qui fait un tonneau complet, ne sera pas autorisé à reprendre la piste même s'il retombe sur ses quatre roues et est en mesure de poursuivre la manche. Il sera évacué de la piste et ne pourra reprendre le départ des manches suivantes sans avoir été, au préalable, contrôlé par le CT.

Le ou les pilote(s) ayant interrompu la course ne sera (seront) pas classé(s) pour la manche.

- 6) BAB-CROSS INTERDITS sauf avis contraire du Directeur de course le jour de l'épreuve.
- 7) Feux rouges arrières « anti-crash »: devront être allumés automatiquement au moment du branchement du coupe-circuit (partie 1 auto-cross, art 1.2.7.2 éclairage, partie 2-kart-cross 2.7.3.8). Un contrôle sur la grille sera effectué; en cas de disfonctionnement, le concurrent sera exclu de la manche.
- 8) Les pilotes devront se présenter sur la pré-grille de départ non casqués, pour contrôle ; une fois celui-ci effectué, ils devront porter le casque sur la tête avant le départ.
- 9) Les pneus "Euros Cross" de plus de 12mm de profondeur sont interdits ainsi que les pneus neige redessinés avec une profondeur de plus de 12 mm

Article 8 : Affichage et classement

- 1) Affichage: Avant l'épreuve, après et pendant: près du secrétariat du circuit.
- 2) Les classements suivants seront établis : un classement à toutes les manches (voir Chapitre VII A Art. 1.9.6. des Prescriptions Sportives 2023.
- 3) Les concurrents titulaires de "TP-C" prendront les points afférents à leur position au classement de l'épreuve mais ne les comptabiliseront pas aux divers championnats annuels, qui sont, eux, réservés aux seuls licenciés de l'ASAF.

Articles 9 : Proclamation des résultats

Une remise des prix se tiendra sur le circuit à 19H ou au plus tard après officialisation du classement.

Un trophée récompensera les 3 meilleurs classés de chaque catégorie.

L'organisateur pourra éventuellement procéder à la remise des coupes sur podium directement après chaque finale.

Articles 10 : Divers

- 1) Tout article non repris dans le présent règlement est prévu dans le règlement sportif ASAF et tout pilote est tenu de s'y soumettre, par le fait même de son engagement.
- 2) En cas de situation exceptionnelle, le collège constitué par la Direction de Course et les Commissaires Sportifs pourra modifier ou compléter le présent règlement, s'il le juge nécessaire.
- 3) En cas d'un avertissement, d'une sanction ou d'une exclusion, infligés par la Direction de Course en vertu des dispositions reprises dans le « Tableau des pénalités », du Chapitre VII A Art. 1.12.
- Tout concurrent, détient, sous certaines conditions, un droit d'appel à faire valoir auprès du Collège des Commissaires Sportifs.
- 4) Tout concurrent dont l'attitude, soit au cours de l'épreuve, soit lors de la remise des récompenses, serait incorrecte par des propos, des actes ou des tricheries, est passible des sanctions prévues au Règlement Sportif Général de l'ASAF. Le pilote est responsable du comportement de ses supporters, amis, parents et mécaniciens qui l'accompagnent.
- 5) Au cas où l'épreuve serait annulée ou reportée, le comité organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable et sera tenu au seul remboursement des frais de participation déjà versés.
- 6) En cas de litige, seul le texte français fera foi.
- 7) Accès parc pilotes strictement réglementé : à partir du samedi 5 août de 14H à 22h, le dimanche dès 7H.

Règlement approuvé par les Commissions Auto Cross / Kart Cross et RKX

LEJEUNE Guy, pour la CSAP. Lux, Licence n° 728, en date du 13 /06/2023.

JADOT Jérôme, pour le GT ASAF, Licence n° 418 en date du 17/06/2023.

BARIO Katty, pour le Secrétariat de l'ASAF, Licence n° 11, en date du 20 juin 2023

AC/KC/RKX d'Hives - Ecurie Li Skiron asbl Hives - Erneuville Date: Dimanche 6 août 2023 Bulletin d'inscription à renvoyer soit par voie postale, du 03/07/23 au 24/07 au plus tard à : Secrétariat Ecurie Li Skiron, Rue Erneuville 41 B-6972 TENNEVILLE. Soit par email à l'adresse ecurie.liskiron@outlook.com au plus tard le vendredi 28/07 N° de compte ECURIE LI SKIRON : BE37 7426 4718 3328 cregbebb * MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION Ordre de Discipline. Division: Classe: Engagement reçu Paiement reçu réception PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp) Nom: Prénom: Homme / Femme Si pseudonyme: N°: Né(e) le : Adresse: Code postal: Localité: Si nous devons vous contacter: E-Mail:Tél/GSM: **ASAF** VAS N° de Licence Type □ HT □ LG \square LX □ VB □ BT \square NA \square AN □ OV \square WV Ecurie/Club: **VEHICULE:** Marque: Type: Année de fabrication : Cylindrée : OUI / NON Numéro attribué à la voiture : TURBO: **Auto-Cross** Classe 3 Classe 1 Classe 2 (de 0 à 1300 cc) (de 1301 à 1800 cc) (1801 cc à illimité) **Division 1** Junior(0 à 1400cc) De14 à 18 ans inclus De 0 cc à illimité **Division 3** De 0 cc à illimité **Division 6 Kart-Cross** Moteurs libre 650cc maximum carbu ou injection **Division 1 Division 2** Moteurs moto maxi 500cc Division 3 Moteurs Citroën 2CV 652cc max ou moto 500 bridé 40 CV Junior SprER6 moteur KAWASAKI ER.6 F ou N (fiche technique SC003) de 649cc RKXJunior SprCB500 équipés exclusivement du moteur HONDA CB500 équipés exclusivement du moteur CITROEN 2cv de 652cc max Junior Spr 2cv Super Sprint OPEN 600 -OPEN 500 -SENIOR Voir RP. RKX Article 2 pour spécificités **DISCIPLINE CLASSE** DIVISION AC/KC/RKX: Toutes Divisions, Toutes Classes: Licence "C" AC/KC/RKX: Toutes Division, toutes Classes: "TP C" voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales Abandon de recours participants Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP.; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit; (3) le ou les organisateurs de la manifestation; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs. R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée! J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention "lu et approuvé"

Signature du demandeur <u>et, le cas échéant, du représentant légal,</u> précédée de la mention "lu et approuvé"	
Fait àle/	••

AC/KC/RKX d'Hives - Ecurie Li Skiron asbl Hives - Erneuville

Date: 6 août 2023

N°

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR					
Nom : Si pseudonyme :		Prénom :		Signature	
Prov. ASAF V	'AS	N	l° Licence		Гуре
		N			
▼ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □					
Marque - Type		Cyl.	Turbo	Div.	Cla.
		cc	OUI / NO	NC	
RESERVE A LA COM	IMISSION TE	CHNIQUE ET A L'O	RGANISATEUR		
N° de portières / Capot AV		Fixations des rou	es		
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement of	des freins		
Eclairage		Anneaux de remo	rquage		
Documents de bord		Autocollants ASA	F		
Réservoir d'essence		Passeport ASAF I	PH N°		
Canalisation d'essence		Vêtements (Comb	inaison)		
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :			
Arceau de sécurité		Divers :			
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de cla	sse		
Batterie		Conformité de div	rision		
Extincteur					
Sièges		(Modifier éventue	llement la liste	des engagés)	
Appui-tête				EN ORD	RE 🗆
Casque / HANS				NON CONFOR	ме 🗆
Fixations dans l'habitacle		C	OMMISSAIRE 1	rechnique .	
Publicités sur vitres		Licence N°:			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Nom/Cachet :			
Ornement extérieur					
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids		SECRI	ETARIAT DE L'O	ORGANISATION:	
Elargisseurs de voies					
Pneumatiques					
]			
		TIRAGE:	•••••		•••••

Demande d'un Titre de Participation "C" (valable pour 1 seul meeting et dans les disciplines l'y autorisant)



Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande :
- Est à annexer aux documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité et le montant du droit du TP

Ré	Réservé au secrétariat de l'ASAF								
		N	l° 20 2	23					
	N° du	TP	oour	l'épre	euve :				

Tel. : E-mai	Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel.: 085/27.14.60 – Fax.: 085/31.76.95 E-mail: secretariat@asaf.be Site Internet: www.asaf.be														_					dur	ес	hoi	sie				N°	du	TP	pou	ır l'é	preu	ıve	:	
Les candidats DOIVENT compléter le formula											nulai	ire o	lans	s s	on i	inte	égr	ali	té e	n N	1AJ	US	CU	LE	<mark>S</mark>						_				
Nom de l	'épr	euv	e : /	AC	K	C R	₹KX	HI	VES	cha	amp	oior	nna	t F	FWB 2023 Date : 6 août 2023														٦						
Certificat médical (Médecin de famille) : OUI Expérience requise : NON													TP- C (15 €)																						
Province :				ΕX	Эеп	enc	ете	qui	se . r	VOIN								Īρ	nocc	ráda	ic 1	na 1	icer	co 1	onn	áa n	rácá	dani	te ou	1.03/0	nt :	OU	I / :	NO	N
Nom:																		30	poss	scua	.15 u		T	T	aiiii	T P	nece	dem	T	ava	uii .				11
Prénom :																									+	-	S	exe :		Н	F				
Rue :																					N	۱° :				Bt	e :	T							
Pays :			C.I	2.:					Loca	lité :																									
Né(e) le :			-			-			1	Natio	nalité	é:			Permi	is de	con	duiı	е:	•	OU	Ι/	NO	N	D	ері	ıis +	de	3 an	s:	(OUI	/ N	ON	
Téléphone f	phone fixe : / GSM :										1:					/								$oldsymbol{\perp}$	<u> </u>			_							
E-mail :							\perp				Ш				Ц,	L				Ļ	Ļ					<u> </u>			L			\Box	\bot		_
				<u>A</u>					<u>Ac</u> s – de tion C	e 18 a	ans,	<u>obli</u>	gati	on (indre) l'A	uto	risa	atio	n P	are					e pa	<u>ır</u>							
Je soussigné(et l'ASAF et déc Art. 2. 1' 1' Art. 3. 1et Art. 4. 1et Art. 5. 1et Art. 6. 1et Art. 7. 1et Art. 8. 1et pour tout dom faute des pers proches et nos Par ma sig a. être en pos b. que je m'e compétent c. que j'ai per dérivés, prédeivés, prédeiv	Art. 3. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit; Art. 4. le ou les organisateurs de la manifestation; Art. 5. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit; Art. 6. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants; Art. 7. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant; Art. 8. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant; pour tout dommage que je causcrais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entrainements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence of faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, me proches et nos assureurs. Par ma signature, je certifie sur l'honneur : a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci; b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétiente, ainsi qu'aux contrôles de taux d'alcoolémie c. que j' ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves. de divisée, dont ceux, particuliers, des épreuves. de que j' ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves. de que je m'engage à des respecters sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves. Règlement Général								ce ou mes	t t																									
		Cett	e at	test	atio	n es	st val	lable	MEDI 3 mo	is				_			Si ex	ame	n(s)	« C	ard crit(io > (s), u	ob tilise	liga er le(toire s) for	pc mul	aire(es 4 s) AS	45 ar SAF.	(ww		af.be)			
Je soussigr déclare que plus ample réglementa	e emen	t ide	 entifi	ié(e)), a	bie	en si	l	es ex	 kame	, c ns n	ci-de nédi	essu	s x	Date	, sigi								(V	alidi	té l	Vlax	e յս։ : 2 ձ	squ' <mark>anné</mark>	au 3 <mark>ées (</mark>	o I/TZ <mark>Civil</mark> e	2/ 20 . es co	mp	lète	s)
réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre- indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**. ** Biffer éventuellement les mentions inadéquates											n	Exan Date		_											_	_	au 3	31/1:	2/ 20 .						
Date, signature et cachet du médecin examinateur :									Remarque ☐ INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) ☐ SURVEILLANCE MEDICALE ☐ LICENCE "HANDI"																										

Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude,

ci-dessus, soit signée.

N° de Licence :

Date:

Réservé au Com. Sportif



Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel.: 085/27.14.60 – Fax.: 085/31.76.95 E-mail: secretariat@asaf.be Site Internet: www.asaf.be

Formulaire d'Autorisation Parentale Demande d'un C.A.P.

	Ré		 secr 023 :		iat
	A	utori	 rental	e de l	la
ľ					

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Autorisation du représentant légal pour les demandeurs mineurs (- de 18 ans)

Certificat ASAF d'Autorité Parentale (CAP) - Frais administratifs : 10 Euros

En cas de retrait de l'accréditation (CAP) par l'autorité sportive juridictionnelle, un nouveau certificat pourra être délivré moyennant le paiement d'une somme de **250 Euros.**

Je soussig	jné(e),																																					
Nom:	\Box	П		Т	Т				\Box	П				Г	Г	Т	П	Τ	Τ	Т	\neg			Г	Г	Π	Τ	Π	Г	Г	Т	Τ	Т	Π	Т	Т			
Prénom :		П		Т				П	П	П		Г		Г	Г	Т	П	Т	Τ	T	\neg	П		Г	Г	Т		Т	Г	Г	Т	Γ	Т	Т	Г	Sexe	:	н	F
Rue:																		T	I	I	\Box					L		L		N	Nº:		I	L	B	Bte :			
Pays:	'ays: C.P.: Localité:																																						
Né(e) le :	Né(e) le : Nationalité :																																						
Téléphone fixe : / GSM : /																																							
E-mail:																																							
agissant e	agissant en qualité de représentant légal de :																																						
Nom:	Nom:																																						
Prénom :																F																							
Né(e) le :																																							
b)* So rep c) Att pre	nt r Ilici pris este ése	rég ite es e s ente	pour dan sur l'i e au	ent r m s le hor cui	taire la p es Pi nne ne e	em orop rese eur coi	pre pre crip qu ntre	nt a e pe ptic ue r e-ir	erso ons mo	ess onr Sp on f	sible ne oori fils/ tioi	les, l'o tive /ma n à	do es c a f	ans roi de fille a pr	d'u d'u l'A	un ASA st p	adr C ei AF c phy	re o rtifi de ysio	de fica l'a	es at an ier	me A: né me	ani SA ée ent	ife: F a en	sta d'A	ntio utc	ns orit	org é F	gar Pare	nisé ent	ées	s sc e (CAI	ľé. P) , (gia au	le x c	de	l'AS diti	SAF	S
* Biffer	éve	ntu	ıellen	ien	t ce																		* .						e n	·B									
			licite, èglem			e tei	mps		e me																							gage	àr	espe	ecte	er les	sta	tuts	
	et le règlement d'ordre intérieur. J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be																																						
	☐ Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.																																						
Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide!																																							
Signatur	Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé » :																																						

Légalisation de la signature par l'administration communale du domicile de la personne ayant autorité sur le mineur :

Copie de votre licence "sportive" 2023

Pil	lote:	
	Je possède une licence ASAF ou VAS	
	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP C ». Le formulaire est dûment com afférent a été exécuté sur le compte de l'organisat	omplété et joint à mon engagement. Le virement du droit ateur. Je joins copie de ma licence RACB.
	afférent a été exécuté sur le compte de l'organisat	emplété et joint à mon engagement. Le virement du droit ateur. ai son autorisation (figurant sur la licence) de participer à
	cez ici la copie de votre licence face "année" tile si la face avant ne comporte aucune donnée 2023	Placez ici la copie de votre licence face "photo" Exemple : PILOTE / COPILOTE LG 100002 L 2023 NOM & Prénom 01/01/2000 Sexe : M CLUB / ECURIE Validité cardio : 12/20xx

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences et autorisation de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.
 L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.